

Sceaux info mairie

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00

sceaux.fr > mes démarches

Taxe de séjour

état récapitulatif trimestriel du au

Nom ou enseigne :

Adresse de l'établissement ou de la location :

Tarif de la taxe de séjour appliqué, selon la catégorie de l'hébergement :

Date du séjour	Nombre de nuitées	Nombre de personnes accueillies	Tarif par nuitée pour les hébergements non classés	Montant de la taxe collectée pour le séjour	Nombre et motifs éventuels d'exonérations

Total collecté :

IMPORTANT : Cet état récapitulatif doit être obligatoirement joint à la déclaration trimestrielle.

Certifié exact, fait à : le :

Signature